



Contrat de participation « Chantier argent de poche »

NOM :

Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1- Concernant la périodicité :

- L'activité « chantier argent de poche » se déroule pendant une semaine durant les vacances scolaires par demi-journée (3h) comprenant une pause de 15 minutes
- Elle se déroulera du.....au.....de 9h à 12h.

Je m'engage à ne participer qu'à un seul chantier sur la tranche d'âge prévue (15-17 ans)

2- Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage :
 - à participer aux chantiers sur la totalité
 - à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
 - à prévenir la mairie en cas d'absence au 02 33 47 62 09 (toute absence doit être justifiée par écrit par le responsable légal).

3- Concernant la réalisation des chantiers :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des chantiers. Afin de me consacrer pleinement aux tâches qui me sont confiées, je n'utilise pas mon téléphone portable durant les chantiers.

En conséquence, les téléphones devront à minima être placés sur répondeur. La collectivité ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage sur le téléphone portable.

- En fonction des besoins des services et des conditions météorologiques, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

4- Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens
- Je prends soin du matériel qu'on me confie.
- En cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :
 - Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Chantiers jeunes »
 - Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées.

5- Concernant l'indemnisation du chantier :

- Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par demi-journée (soit 75 € maximum). Elle sera proratisée en cas d'absence justifiée.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature du participant précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'autorité territoriale : Dany Ledoux, Maire de Quettreville-sur-Sienne

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »